



Municipalité de  
Saint-Roch-de-Richelieu

## AVIS DE PROMULGATION

### AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT N°449-2024

La population est avisée que le règlement suivant a été approuvé par le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu.

Ce règlement a pour de mettre en place de redevances concernant le remblai aux sites des carrières-sablières.

Ce règlement est disponible au bureau du soussigné, situé à la Mairie au 1111, rue du Parc, Saint-Roch-de-Richelieu, aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donnée à Saint-Roch-de-Richelieu, ce 15 avril 2024.

Jean-Virgile Tassé-Themens  
Directeur général et greffier-trésorier



Municipalité de  
Saint-Roch-de-Richelieu

## AVIS DE PROMULGATION

### AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT N°449-2024

La population est avisée que le règlement suivant a été approuvé par le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu.

Ce règlement a pour de mettre en place de redevances concernant le remblai aux sites des carrières-sablières.

Ce règlement est disponible au bureau du soussigné, situé à la Mairie au 1111, rue du Parc, Saint-Roch-de-Richelieu, aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donnée à Saint-Roch-de-Richelieu, ce 15 avril 2024.

Jean-Virgile Tassé-Themens  
Directeur général et greffier-trésorier

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu, MRC de Pierre-De-Saurel, certifie que j'ai publié l'avis accompagnant le présent certificat [avis de promulgation du règlement 449-2024] conformément à la loi, en affichant une copie de cet avis le 15 avril 2024 à chacun des endroits suivants :

Bureau de la mairie situé au 1111 rue Parc, Saint-Roch-de-Richelieu ;  
Le site web de la municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu.

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

En foi de quoi, je donne ce certificat, à Saint-Roch-de-Richelieu, ce 15 avril 2024

Jean-Virgile Tassé-Themens  
Directeur général et greffier-trésorier